



NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au Compte Financier Unique (CFU) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

L'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi de finances pour 2024, précise que les collectivités adoptent au plus tard au titre de l'exercice budgétaire 2026 un compte financier unique (CFU), qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Cette note présente donc le compte financier unique qui est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, et qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

L'arrêté des comptes permet de déterminer, d'une part le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement et, d'autre part les restes à réaliser à reporter au budget 2026 :

CLOTURE 2025

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	475 484.98	680 563.79	205 078.81
INVESTISSEMENT	222 645.02	227 214.32	4 569.30

RESTES A REALISER	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
INVESTISSEMENT	437 528.40	66 643.05	- 370 885.35

	RESULTAT CLOTURE N-1	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2025	RESULTAT 2025	RESULTAT CLOTURE 2025
INVESTISSEMENT	352 084.55		4 569.30	356 653.85
FONCTIONNEMENT	857 682.88	0	205 078.81	1 062 761.69

A	205 078.81		<i>résultat de fonctionnement</i>
B	<u>857 682.88</u>		<i>résultat de l'année antérieure reportée</i>
C	1 062 761.69 (002)		<i>résultat de clôture de fonctionnement</i>
D	356 653.85 (R 001)		<i>résultat de clôture de l'investissement</i>
E	- 370 885.35		<i>résultat des restes à réaliser</i>
F	- 14 231.50		<i>besoin de financement</i>

A+B =C et D+E=F

Affectation 1068	14 231.50	(1068)	
Report de Fonct	1 048 530.19	(R002)	<i>excédent de fonctionnement C-F</i>

En fonctionnement :

Dépenses réelles			Recettes réelles		
chapitre	Nature	Montant	chapitre	Nature	Montant
O11	Charges à caractère général	138 428.33	O13	Atténuations de charges	600.60
O12	Charges de personnel et frais assimilés	239 100.36	70	Prod.services.ventes diverses	127 649.42
O14	Atténuation de produits	4 433.00	73	Impôts et taxes sauf 731	68 960.22
65	Autres charges de gestion courante	93 523.29	731	Fiscalité locale	309 485.00
66	Charges financières	-	74	Dotations.sub..Partici.	158 596.12
67	Charges spécifiques	-	75	Autres prod.gest.cour.	15 272.43
			76	Produits financiers	-
			77		-
	TOTAL	475 484,98		TOTAL	680 563,79

➤ Les dépenses réelles de fonctionnement :

Les principales dépenses sont les charges de personnel -salaires et charges sociales qui représentent 50% des dépenses réelles et les charges à caractère général (achats de services, énergie, contrat

d'assurance et frais de représentation) qui représentent 30 % des dépenses réelles. Ces dépenses sont stables par rapport à N-1 ;

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'état du personnel au 31/12/2025, ainsi que le tableau des indemnités versées au Maire et aux Adjointes.

➤ Les recettes réelles de fonctionnement

Les principales recettes de fonctionnement sont les ressources fiscales (45 % des recettes réelles) et les dotations et participations (23 % des recettes réelles).

Pour rappel les taux d'imposition votés en 2025 sont :

	TAUX 2025
Taxe foncière sur les propriétés bâties	41.35 % (22.06 % + 19.29 %)
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	60.52 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	19.11 %

La capacité d'autofinancement brute dégagée est de 205 078.81 €.

En investissement :

Dépenses réelles			Recettes réelles		
chapitre	Nature	Montant	chapitre	Nature	Montant
ope 65	Ecole	0,00	10	Dotations, fonds divers et réserve	112 814,69
opé 76	Divers matériels salle polyvalente	86 131,44	1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	0,00
opé 77	travaux gîte	130 596,92	13	Subventions d'investissement	114 399,63
opé 89	travaux géothermie	667,86			
opé 95	Couverture du terrain multisports	5 248,80			
		222 645,02			227 214,32

➤ Les dépenses réelles d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la commune :

- Opé 77 : fin des travaux du gîte communal ;
- Opé 76 : travaux de réalisation d'entrées charretières, de réfection de la route face au 35 rue du Petit Crédit et de continuité de trottoirs (61583.74 €), achat de matériel de décoration et d'électroménager pour la salle polyvalente, installation du vidéo projecteur et achat d'un tracteur tondeuse.

➤ Les recettes d'investissement sont :

- Les subventions versées par le Département, la Région et l'Etat : 114 399.63 €
- Les dotations (récupération de la TVA sur certaines dépenses et taxe aménagement) : 112 814.69 €
- Le report au 1068 : la part affectée à l'investissement en 2025 : 0 €

➤ Les recettes liées aux emprunts : 0 €

La commune n'a pas d'emprunt.

Fait à Loffre, le 26 mars 2026

Le Maire,

Eric GOUY

